COMMUNE D'HYERES LES PALMIERS

DEPARTEMENT DU VAR REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

No 70 6 3

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE D'HYERES LES PALMIERS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS

......

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et L. 123-6,

VU la délibération du Conseil Municipal n°4 en sa séance du 4 juillet 2020 fixant le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et portant élection des membres élus au sein dudit conseil d'administration,

VU l'arrêté n° 964 du 15 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration du CCAS ne faisant pas partie du conseil municipal,

Considérant au regard des modifications intervenues qu'il y a lieu de procéder au remplacement de certains de ces membres et d'en désigner de nouveaux.

ARRETE:

ARTICLE 1er. L'AM n° 964 du 15 juillet 2020 susvisé est modifié comme suit :

Sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Hyères :

- Madame Jeanine COLLOMBAT, (UDAF du Var),
- Madame le Dr BRILLAUX-PLASSARD, (C.L.I.P.A),
- Monsieur Yvonick PERRIGAULT(C.L.I.P.A),
- Monsieur Daniel ROUSSEL, (Handi-Basket),
- Monsieur Daniel HUBSCHER, (Restos du Cœur).

ARTICLE 2. Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux intéressés.

Accusé de réception en préfecture 083-218300697-20240619-1063-AR Date de télétransmission : 19/06/2024 Date de réception préfecture : 19/06/2024 **ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera publié sur le site de la ville.

ARTICLE 4. Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication , d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de Toulon sis 5, Rue racine - BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9- Téléphone 04.94.42.79.30 - par télécopie 04.94.42.79.89. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

<u>ARTICLE 5.</u> Madame la directrice générale adjointe des services en charge de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HYERES LES PALMIERS, le 17 juin 2024

Publié le1.9..JUIN 2024

LE MAIRE,

Jean-Pierre GI